

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :URBANISME - Demande de déclaration d'utilité publique pour deux immeubles 4-6 rue Thiers / 25, rue Lormand, cadastré section BY 156, et 9, rue Passemillon, cadastré section BX 244.

Monsieur Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Secteur Sauvegardé a été créé par arrêté interministériel le 7 Mai 1975. La procédure touche à son terme puisque nous pouvons espérer que le document d'urbanisme soit approuvé l'année prochaine.

Depuis de nombreuses années, nous avons pu constater les effets de sa mise en œuvre. L'étude récente sur les logements a évalué à 1 500 le nombre de logements financés, ce chiffre englobant le quartier Saint-Esprit.

Dans ce bilan, le poids des OPAH est déterminant puisqu'elles ont permis de traiter plus de 55 % des logements réhabilités. Les derniers éléments du recensement montrent que si la vacance reste trop élevée, elle régresse avec les restaurations d'immeubles.

Autrement dit, la réhabilitation continue à satisfaire la demande en logements locatifs ; elle bénéficie tout à la fois aux propriétaires, aux locataires et à la collectivité qui voit progresser une requalification efficace de ses quartiers centraux.

Ce parc privé joue d'ailleurs un rôle non négligeable dans l'équilibre social du logement tant pour le centre ancien que pour la Ville puisque plus de 30 % des logements restaurés ont été conventionnés et 10 % à loyers intermédiaires.

Toutefois, la mise en œuvre de financements exceptionnels avec le concours de l'ANAH, bien que très incitative, n'est pas le seul outil mis à la disposition des collectivités territoriales.

En particulier, la loi 85-729 du 18 Juillet 1985 a prévu le recours aux procédures d'utilité publique, notamment dans les secteurs sauvegardés, pour inciter la restauration d'immeubles.

Nous savons que la requalification du centre ancien est un processus de longue haleine mais l'effet d'entraînement l'alimente quotidiennement.

Il convient de le soutenir en incitant par la déclaration d'utilité publique la restauration de nouveaux immeubles.

Dans ce cadre, je vous propose de solliciter l'utilité publique pour le périmètre de restauration immobilière et pour les travaux portant sur les immeubles suivants :

- **4-6, rue Thiers/25, rue Lormand**, cadastré BY 156. Ce bâtiment des XVIIIème-XIXème siècles est vacant depuis de longues années à part le rez-de-chaussée commercial et une partie du 1^{er} étage propriété du magasin Armand THIERY. Sa restauration mettra sur le marché 13 logements (5 T2, 6 T3, 2 T4) pour une superficie habitable de 956,570 m².

- **9, rue Passemillon**, cadastré BX 244. Cet immeuble des XVIIIème-XIXème siècles est actuellement vacant. Il a fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité le 26 Janvier dernier. Sa restauration est donc plus que nécessaire. Elle mettra sur le marché 4 logements (1 T1, 2 T2, 1 T4).

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.